

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes située sur la commune de Mâcon, déposé par la société Mâcon La Grisière Solaire – 9 rue Anatole De La Forge – 75017 PARIS

La demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes (installation de 2,6 ha environ de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée d'environ 6 MWc avec poste de livraison, poste de transformation et citerne), sur un site d'environ 5,14 hectares (surface clôturée), sur une ancienne décharge, le terrain étant classé en zone NPV du PLU, située sur le territoire de la commune de Mâcon, au lieu-dit « La grisière » et déposée par la Société Mâcon La Grisière Solaire, filiale de la SMEG (société monégasque d'électricité et de gaz) – 9 rue Anatole De La Forge - 75017 Paris est soumise à enquête publique.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Madame Marie Sigala - marie.sigala@smeg.mc – 06 43 91 40 73.

L'enquête publique préalable à la décision du préfet de Saône-et-Loire sur la demande de permis de construire se déroulera en mairie de Mâcon du mercredi 14 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera déposé à l'Hôtel de ville de Mâcon, ainsi qu'à la mairie annexe de Flacé où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

Hôtel de ville de Mâcon :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- le samedi : de 9h00 à 12h00

Mairie annexe de Flacé :

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le mercredi : de 8h30 à 12h00
- le samedi : de 8h30 à 11h30

M. Marc Lescouet, a été désigné par M. le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de ville de Mâcon et à la mairie annexe de Flacé les :

- mercredi 14 juin 2023 de 09h00 à 12h00 à l'Hôtel de ville de Mâcon (ouverture de l'enquête),
- lundi 26 juin 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie annexe de Flacé

- vendredi 07 juillet 2023 de 14h00 à 17h00, à l'hôtel de ville de Mâcon
- lundi 17 juillet 2023 de 14h00 à 17h00, à l'hôtel de ville de Mâcon (fin de l'enquête),

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de construction pourront être consignées sur les registres d'enquête déposé à l'Hôtel de ville de Mâcon et à la mairie annexe de Flacé. Elles peuvent également être adressées par écrit, à l'Hôtel de ville de Mâcon, à l'intention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête et avant la date et l'heure de clôture.

En outre, toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de Saône-et-Loire.

Le dossier sera par ailleurs mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la Préfecture de Saône-et-Loire (<http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – rubrique « avis et consultation du public ») où il pourra être consulté.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : ddt-uat-iadsf@saone-et-loire.gouv.fr avant le lundi 17 juillet à 17h00.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à l'hôtel de ville de Mâcon et en préfecture de Saône-et-Loire ainsi que sur le site Internet de la préfecture.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra une décision sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord du permis de construire, assorti le cas échéant, de prescriptions spécifiques ou refus du permis de construire.